

Présents : BERTOCCHI Franck, BOLLECKER Valérie, DURAND Stéphane, LAPOIRIE André, MANGEAT Delphine, MARCOT Véronique, PERONA Emmanuelle, PIERREL Maxime, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, VALENTIN Jean-François, VANCON Nicolas et VUILLEMIN Sébastien.

Procurations : ALEXANDRE René à VALENTIN Jean-François, GUEDES Anthony à THIEBAUT Michaël, MUNIER Claudine à BOLLECKER Valérie, PERROTTEY ADAM Manuela à TISSERANT Gérard, TONNERIEUX Olivier à BERTOCCHI Franck, VALENTIN Sébastien à MARCOT Véronique.

Excusés : ANTOINE Frédéric / **Absents :** BOURGON Amélie et FRECHIN Séverine.

Monsieur Maxime PIERREL a été élu Secrétaire de Séance.

DELIBERATIONS

Domaines :

Acquisition des Parcelles Forestières BV 195 et BV 196

Madame le Maire explique que la collectivité a l'opportunité d'acquérir les parcelles forestières BV 195 d'une surface de 993 m² et BV 196 d'une surface de 2 182 m² proposée par M. LECLERC. Ces parcelles donnent sur la rue Jules Bougel et sont contiguës à la parcelle communale BV 503 située sous la Déchetterie. Le prix proposé par le vendeur est de 3 000 €.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir, auprès de M. LECLERC, les parcelles BV 195 (993 m²) et BV 196 (2 182 m²) pour un montant global de 3 000,00 €, précise que les frais de notaire seront à la charge de la collectivité et donne délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Classement de Voirie dans le Domaine Public Communal

Madame le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par délibération du Conseil Municipal. Elle explique qu'en vue de régulariser des états de fait récemment constatés par le Conseiller Délégué à l'Urbanisme, il est proposé aux élus municipaux de classer dans le domaine public communal : la seconde partie de la rue de la Vallée de l'Aître (côté Caserne des Pompiers) d'une surface de 2 174 m², la correction du chemin entre la Caserne des Pompiers et les bâtiments de la Houblonnière comprenant 7 parcelles et la correction de la Voirie devant les Enseignes pour 107 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le classement dans la voirie publique communale des éléments suivants : la seconde partie de la rue de la Vallée de l'Aître (côté Caserne des Pompiers) comprenant la parcelle CK 532 (2 174 m²) ; la correction du chemin entre la Caserne des Pompiers et les bâtiments de la Houblonnière d'une surface globale de 1 500 m², comprenant les parcelles CK 527 (340 m²), CK 537 (876 m²), CK 525 (124 m²), CK 534 (62 m²), CK 535 (1 m²), CK 530 (42 m²) et CK 168 (55 m²) et la correction de la Voirie devant les Enseignes comprenant la parcelle CK 522 (107 m²). Il est donné tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Cession de Parcelles à Vosgelis

Madame le Maire explique qu'il convient de statuer sur une nouvelle cession de parcelles à l'euro symbolique à Vosgelis, concernant 4 parcelles déjà utilisées par leurs soins en annexe (jardins, fils à linge, etc...) situés à l'arrière des bâtiments du fond des Enseignes pour une surface globale de 751 m² : CK 464 pour 169 m², CK 465 pour 116 m², CK 466 pour 114 m² et CK 467 pour 352 m².

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder, à l'euro symbolique, auprès du Bailleur Social Vosgelis les parcelles suivantes :

SECTION	N° de PARCELLE	LIEUDIT	CONTENANCE
CK	464	« Les Enseignes »	01a 69ca
CK	465	« Les Enseignes »	01a 16ca
CK	466	« Les Enseignes »	01a 14ca
CK	467	« Les Enseignes »	03a 52ca
TOTAL			7a 51ca

Il est précisé que les frais d'acte administratif seront à la charge du Bailleur Social Vosgelis et il est donné délégation à Madame le Maire ou son représentant pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Finances :

Cérémonie des Nouveaux Nés 2025

Madame le Maire rappelle que le CCAS de Xertigny organise depuis plusieurs années déjà une Cérémonie des Nouveaux Nés, à destination des familles ayant accueilli dans l'année un nouveau membre au sein de leur foyer. Elle rappelle que la Commune de Xertigny verse une subvention annuelle au CCAS (16 000 € pour 2025), mais que toutefois la hausse des prix quant au repas et aux colis de fin d'année et des demandes d'aides sociales conduisent les membres du CCAS à demander au Conseil Municipal la prise en charge des arbres offerts aux familles à cette occasion via le Budget Général de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend note de l'organisation de la Cérémonie des Nouveaux Nés par le CCAS le Samedi 29 Novembre 2025 et décide à cet effet de prendre en charge la facture relative à l'acquisition des arbres offerts aux foyers, là où le CCAS prendra à sa charge le verre de l'amitié.

Contribution des Communes Extérieures aux Frais de Fonctionnement pour la Scolarisation d'Enfants à Xertigny

Madame le Maire explique que des enfants d'autres communes peuvent être amenés à être scolarisés dans les écoles de Xertigny et vice-

versa. Dans le secteur de l'ancien canton de Xertigny, il est normalement d'usage de ne pas répercuter entre communes les coûts induits par ces scolarisations, toutefois il peut y avoir le cas avec d'autres communes environnantes ou du fait de la présence de classes particulières, telles que les classes ULIS. Comme chaque année, il convient donc de déterminer, le cas échéant, le montant de participation aux frais de fonctionnement à verser par les communes concernées pour la scolarisation des enfants domiciliés sur leur territoire dans les écoles de Xertigny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer au titre de l'année scolaire 2025/2026 le montant de la participation financière des communes extérieures au titre de la décentralisation à **630 € pour un élève scolarisé à l'Ecole Élémentaire**. Il est précisé que ce montant correspond aux dépenses réellement engagées par la Ville de Xertigny pour les frais de scolarité des élèves.

Demande de Subvention pour le Renforcement de la Défense Incendie

Madame le Maire rappelle que les élus municipaux ont inscrit au Budget Général 2025 un projet de renforcement de la défense incendie pour le secteur de Blanchefontaine-Les Carrières. Elle explique que, suite à l'étude menée par le cabinet de maîtrise d'œuvre ACERE et avis du SDIS, a été retenu : la mise en place d'une bâche souple pour assurer la défense incendie du secteur, cette dernière s'accompagnera notamment de la réalisation d'une plateforme, de la création d'une aire d'aspiration, d'installation de signalétique et d'un poteau incendie, le tout clôturer pour une meilleure sécurisation des lieux. Le projet est aujourd'hui estimé à 57 930,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Madame le Maire, donne délégation à Madame le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de l'Etat et le dispositif de la DETR, précise que le plan de financement arrêté figure en annexe à la présente délibération et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Forêt :

Etat d'Assiette et Destination des Coupes de l'Exercice 2026

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil de la proposition des coupes et leur destination établie par l'Office National des Forêts et les membres de la Commission Forêt du 28 Octobre 2025 pour l'exercice 2026 dans la Forêt Communale de Xertigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2026 :

VENTE DES GRUMES FACONNEES ET PARTAGE EN NATURE DES HOUPPIERS ET PETITS BOIS ENTRE LES AFFOUAGISTES : Parcelles 5i ,39i, 2r, 29r, 54r, 15 et parcelles diverses (chablis et produits accidentel).

VENTE APRES FACONNAGE DE LA TOTALITE DES PRODUITS BORD DE ROUTE : Parcelles 14 et 44 et parcelles diverses (chablis et produits accidentel).

TRAVAUX D'EXPLOITATION EN REGIE : L'exploitation se fera par un entrepreneur de travaux forestier. Le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre correspondante à l'ONF.

Il est précisé que le projet de coupe de la parcelle 3r, proposé par l'ONF à hauteur de 300 m3 et conditionné à un projet de replantation est rejeté par le Conseil Municipal, au vu des prix du projet de replantation et de l'obligation de réaliser un engrillagement sur 1,68 ha du montant éligible au programme France Nation Verte (volet 2b) au taux prévisionnel de 60%.

Campagne d'Affouage 2025-2026

Madame le Maire explique qu'il revient au Conseil Municipal, comme chaque année, de déterminer les conditions de mise en œuvre de l'affouage en bord de route et sur pied. Elle précise que la consultation de marché relative à l'exploitation forestière 2025-2026 a fait l'objet de 4 lots, tous pourvus après publicité au BOAMP. Ce sont 3 entreprises vosgiennes qui ont été sélectionnées. Elle explique que le coût d'exploitation des affouages bord de route continue légèrement d'augmenter comme en 2025 et qu'il ne peut donc pas être proposé un coût moindre que le prix coutant fixé par l'entreprise mieux-disante retenue, à savoir 58 €.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du Règlement d'Affouage unifié, tel que présenté et annexé à la délibération et précise que 2 garants seront nommés parmi les inscrits une fois les inscriptions clôturées, en plus du Garde-Champêtre.

En matière d'affouage sur pied (houppiers et/ou houppiers et petits bois), pour la campagne 2025-2026, il est précisé que le volume maximal estimé des portions, aux produits accidentels et à +/- 10 stères par personne, variables en fonction des programmes annuels directement liés à l'Aménagement Forestier, le montant de la taxe d'affouage au stère à 13 € et que la période d'exploitation sera du 1^{er} Mars 2026 au 15 Juin 2026 et le délai d'enlèvement fixé au 31 Juillet 2026. En outre, il est prévu la possibilité sur présentation d'une attestation de formation à l'affouage délivrée par un organisme agréé ou pour professionnel formé de la filière, de réaliser des affouages sur pied houppiers et petits bois avec possibilité d'abattage. Mais également, la possibilité, sur la base du volontariat, d'inscrire par groupe de 8 à 10 affouagistes à une formation à l'affouage dispensée par un organisme de formation agréé avec des frais de la formation qui seront partagés avec la commune (50% pour la commune et 50% pour les affouagistes).

En matière d'affouage en bord de route, pour la campagne 2025-2026, il est précisé que le volume des portions à 5, 10 ou 15 stères par personne et que le montant de la taxe d'affouage au stère sera à prix coutant, soit à 58 €.

Intercommunalité :

Demandes d'Adhésion au SMIC

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges les invitant à se prononcer sur l'adhésion audit syndicat du Syndicat Intercommunal Scolaire du Ban de Vagney.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion précitée et approuve la Délibération n°12-2025 du SMIC.

Ouvertures Dominicales 2026 sur la Commune de Xertigny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, pour 2026, 9 possibilités d'ouvertures dominicales pour les

commerces de détails situés sur le territoire de la Commune de Xertigny, comme suit : 1^{er} Dimanche des soldes d'hiver (4 Janvier 2026), 1^{er} Dimanche des soldes d'été (28 Juin 2026), Dimanche de Pâques (5 Avril), Dimanche du Festival Musik Fabrik (18 Octobre) et 5 dimanches avant les fêtes de fin d'année (29 Novembre, 6 Décembre, 13 Décembre, 20 Décembre et 27 Décembre). Il est précisé que les commerçants concernés devront respecter les dispositions mentionnées dans l'accord cadre interprofessionnel départemental sur le repos hebdomadaire et le travail dominical du 30 Juin 2016 ainsi que les dispositions prévoyant que seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit peuvent travailler le dimanche et que, lorsque le repos dominical est supprimé le jour d'un scrutin national ou local, l'employeur prend toute mesure nécessaire pour permettre aux salariés d'exercer leur droit de vote. Madame le Maire est autorisée à signer tout document afférent à ce dossier.

Rapport de la CLETC et Attribution de Compensation

Madame le Maire explique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges s'est réunie le 17 Septembre dernier afin de statuer sur les attributions de compensation de communes membres faisant suite au transfert de stade de football de la Chapelle aux Bois et au Service Public de la Petite Enfance, mais également en vue de régulariser la Halte Fluviale de Charmois l'Orgueilleux. Elle rappelle que tout transfert de compétence inclut une réévaluation du montant de l'attribution de compensation à hauteur du montant de la charge transférée. Elle explique que pour cette année, la Commune de Xertigny n'a pas transféré de nouvel équipement, aussi son Attribution de Compensation ne sera pas impactée. Cette dernière s'établit en 2025 à hauteur de 625 061,50 € (à noter que certains éléments sont fluctuants suivant le nombre d'habitants comme l'AMO ou suivant le nombre d'actes comme l'instruction des documents d'urbanisme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges en date du 17 Septembre 2025.

Rapport de Gestion 2024 du Conseil d'Administration SPL-XDEMAT

Par délibération du 18 Octobre 2018, le Conseil Municipal de Xertigny a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en Février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc... A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société. Par décisions du 25 Mars 2025, le Conseil d'Administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa treizième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, réunie le 24 Juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2024 et les opérations traduites dans ces comptes, après avoir entendu le commissaire aux comptes qui n'a formulé aucune remarque. En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement (en particulier en assemblée spéciale) et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL. Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître : un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 340 au 31 Décembre 2024), un chiffre d'affaires de 1 482 722 € et un résultat de 354 489 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 677 465 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que par la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et désormais des développements mais également par la rémunération plus conséquente de placements bancaires. Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et de me donner acte de cette communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Rapport de Gestion 2024 du Conseil d'Administration, figurant en annexe.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MADAME LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

1\ Travaux en Cours sur la Commune

- **Travaux en Régie** : dont notamment la logistique autour du Festival Musik Fabrik, les travaux dans les écoles pendant les vacances, la préparation de la végétalisation du cimetière de Rasey, divers travaux de voirie, la fin du fleurissement estival et préparation de l'automne.
- **Travaux de Réfection de la Cour de l'Ecole Primaire** : les quelques finitions encore en cours se finalisent, les jeux extérieurs sont accessibles aux élèves depuis la rentrée de Novembre.
- **Travaux d'Exploitation Forestière en Forêt Communal** : les entreprises ont débuté les travaux du nouveau programme depuis mi-Septembre, sont notamment présents dans ces travaux les futurs lots des affouages 2025-2026.
- **Travaux de l'Aménagement du Parc de l'ancien EHPAD** : les travaux avancent bien, malgré des conditions climatiques désastreuses de Septembre, la majeure partie devrait être réalisée d'ici fin Novembre ; pour rappel, comme précisé lors du précédent Conseil, ces derniers sont largement financés par le fonds friche versé par l'Etat à la collectivité.

2\ Divers :

- **Retour sur les Animations Passées** : Journées Européennes du Patrimoine, Festival Musik Fabrik, Forum de l'Autonomie et Soirée Halloween du CMJ
- **Point sur les Animations à Venir et Besoin en Bénévoles** : Repas des Aînés et Cérémonie des Nouveaux Nés / Distribution des Colis des Aînés
- **Divers** : les deux sociétés de chasse ont procédé à des travaux d'égavage en forêt communale, aussi, comme précisé par la délibération n°29-25 et la convention signée à cet effet, il sera reversé sous forme de subvention 1 400 € à chacune des sociétés de chasse.

3\ Agenda :

- **31 Octobre** : Réception Partielle des Travaux de la Cour de l'Ecole Primaire
- **3 Novembre** : Visite de la F3SCT du Centre de Gestion

- 3 Novembre : RDV EPFGE-CAE sur le Devenir du Bâtiment de la Cense
- 4 Novembre : RDV avec l'entreprise MOINE pour la création par leurs soins d'un futur Parking sur Rasey
- 4 Novembre : RDV VP CAE sur les Travaux des Stades 2026
- 4 Novembre : Conseil d'Ecole Maternelle
- 11 Novembre : Cérémonie Patriotique
- 14 Novembre : RDV Jeunesse et Culture
- 15 Novembre : Repas des Aînés du CCAS
- 18 Novembre : COPIL PVD avec la Gendarmerie
- 19 Novembre : RDV avec le nouveau DASEN sur les Espaces Pédagogiques Forestiers
- 20 Novembre : RDV avec l'association DHDA sur les Espaces Pédagogiques Forestiers
- 22 Novembre : Cérémonie des Nouveaux Nés
- 24 Novembre : Conférence des Maires de la CAE
- 29 et 30 Novembre : Téléthon 2025
- 2 Décembre : Soirée de Remerciements du Musik Fabrik
- Prochain CM : Jeudi 4 Décembre

Véronique MARCOT

Maire de Xertigny



Fait à Xertigny, le 7 Novembre 2025